

PRÉVENTION DES RISQUES DE SECURITÉ CIVILE

Sdis
SEINE-ET-MARNE

Service Départemental
d'Incendie et de Secours

MÉMO SRSC N°005 – Mars 2015



LES DETECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉE



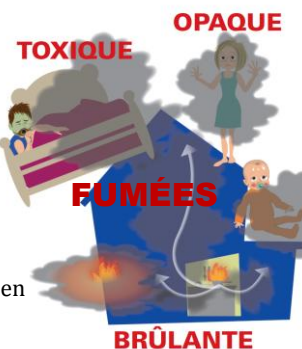
LES CONSEILS DU SAPEUR-POMPIER pour contribuer à garantir votre sécurité



Ce qu'il faut savoir sur les Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée (DAAF)

La majorité des décès, suite à un incendie, est due à une intoxication aux fumées. Lors d'un incendie, la combustion des matériaux produit de la chaleur, des fumées et de nombreux gaz toxiques.

L'opacité des fumées peut désorienter les personnes lors de l'évacuation, même si ces personnes connaissent parfaitement les lieux. De plus, les fumées d'incendies sont extrêmement chaudes : elles provoquent des brûlures non seulement externes au niveau de la peau, mais également internes par inhalation. Lors d'un incendie le déplacement des fumées est toujours plus vif que celui des flammes. C'est pourquoi la détection des premières fumées permet une alerte précoce. C'est pour cette raison que la majorité des décès lors d'incendies domestiques peut être évitée si les victimes sont alertées dès le début de l'incendie et si elles savent réagir de manière cohérente face à un feu. Pour cela, il existe un système simple, efficace, indispensable : le détecteur de fumée (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée - DAAF).



À quoi servent-ils ?

Grâce à une alarme sonore (85 dB), les DAAF avertissent les occupants du logement en cas de départ d'incendie.

Comment les choisir ?

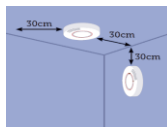
Il existe différents types de détecteurs : certains détectent la fumée, alors que d'autres réagissent à la chaleur ; certains ne se fixent qu'au plafond alors que d'autres permettent une fixation au mur. Choisissez le modèle en fonction de l'analyse du besoin et des possibilités techniques du logement (les plafonds communicant avec des planchers chauffants, sont par exemple à proscrire)

Quoi qu'il en soit, veillez à ce que tous les détecteurs du logement :

- aient le marquage à minima "CE", ou mieux "NF"
- soient conformes à la norme EN 14-604 (cela doit être inscrit sur le détecteur et sur son emballage),
- soient équipés d'une pile de qualité: privilégier un appareil à longue durée de vie (idéalement 10 ans),
- aient un signal spécifique différent qui indique la faiblesse des piles.
- Chaque détecteur doit comporter un bouton test afin de le vérifier, et avoir une fonction signalant la fin de vie de la pile.

Comment les installer ?

Le positionnement idéal de vos détecteurs dépend de la configuration du logement et du volume de chaque pièce. Certaines règles générales sont toutefois à respecter, quelle que soit l'habitation.



- En partie supérieure : au plafond ou à défaut en partie haute du mur.
- À au moins 30 centimètres des bords et à 1 mètre des portes.
- Éloigné des luminaires.

Nombre et emplacements ?

Leur positionnement doit être le fruit d'une analyse du risque incendie au domicile : la règle de calcul minimaliste permettant d'offrir un niveau de sécurité acceptable est **d'un DAAF par occupant du logement**. Les détecteurs doivent permettre la détection précoce de l'incendie : tout volume doit donc être étudié. Dans l'idéal, les pièces de vie et chacune des chambres doivent être équipées. Par ailleurs, ils doivent être placés à distance des éléments de cuisson (cuisine), des sources d'humidité (salle de bain) et des gaz d'échappement (garage).



Que faire une fois les détecteurs installés ?

- Vérifiez périodiquement le bon fonctionnement des détecteurs du logement (utilisation de la touche « test » permet d'attester du niveau de batterie suffisant, un test à l'aide de papier d'Arménie peut être envisagé également).
- Pensez à les dépoussiérer régulièrement pour éviter qu'ils ne s'encrassent.
- Sensibilisez l'ensemble des occupants, et notamment les enfants, afin qu'ils sachent identifier le signal d'alarme des détecteurs et qu'ils connaissent les consignes adaptées.

RAPPELS de PRÉVENTION

Attention ! Le détecteur de fumée (DAAF) ne suffit pas, il faut aussi savoir comment réagir. Cette fiche constitue un rappel des conduites à tenir lors du déclenchement d'un DAAF mais ne dispense en aucun cas d'une sensibilisation accrue des occupants du logement. Et ce, grâce à des exercices réalisés régulièrement.



Comment réagir EN CAS D'ALERTE ?

Lorsque qu'un DAAF du logement se déclenche, il est important de garder son calme, toute dérive vers la panique est à éviter grâce à l'acquisition de réflexes.

- ✓ La première action étant la « levée de doute », il s'agit de vérifier la présence ou non d'un incendie. Lors de cette étape, il est important de prendre des précautions lors de l'ouverture des portes et fenêtres car l'apport d'air peut entraîner un développement de l'incendie. Il est donc nécessaire de procéder à cette « levée de doute » avec beaucoup de précautions. Il faut tester la température de la porte (main nue) puis commencer par une ouverture de quelques centimètres de la porte, sans chercher à passer la tête, et en se tenant prêt refermer la porte rapidement : en cas de présence de fumées, celles-ci vont être visibles dès la moindre ouverture.
- ✓ Si l'incendie est avéré par la présence de flammes ou de fumées, plusieurs situations sont possibles mais l'action prédominante est l'ALERTE.
- ✓ Dans le cas où les fumées occuperaient déjà le logement ou une partie commune, il faut savoir que chaque pièce saine constituera un lieu « d'attente sécurisée » et qu'il est préférable d'y rester confiné. La fenêtre de ce local devant alors être ouverte. Le ou les occupants doivent se positionner devant cette baie pour se manifester aux sapeurs pompiers.

En cas de flammes ou fumées à l'extérieur de la pièce ou dans les étages inférieurs : **réfugiez-vous dans une pièce en calfeutrante la porte avec un linge humide*** et manifestez-vous à la fenêtre.



Alertez les sapeurs-pompiers et les occupants.



En cas de flammes ou fumées à l'intérieur de la pièce ou dans les étages supérieurs : **évacuez en refermant les portes derrière soi pour éviter la propagation.**



* Réaliser cette manœuvre avec un linge sec le cas échéant.



L'idée du sapeur-pompier !



Afin de faciliter l'acquisition de réflexes et d'optimiser le court laps de temps laissé par l'incendie pour réagir, la mise en place d'un plan d'évacuation du logement est nécessaire.



Ce plan doit être dessiné en faisant participer vos enfants et tout autre occupant, ainsi, chacun le mémorisera. Il faut garder à l'esprit que dans le pire des scénarios, il faut moins de 3 minutes pour sortir d'une maison en flammes. En effet, la fumée peut envahir très rapidement l'ensemble du logement. Cela comprend le temps que le DAAF détecte la fumée, sonne et réveille l'ensemble des occupants. Ainsi, Il ne reste plus beaucoup de temps pour évacuer. Afin de réaliser votre plan dans les meilleures conditions, vous pouvez utiliser le site suivant :

www.securitepublique.gouv.qc.ca

SOURCES DOCUMENTAIRES

- ✓ Sapeurs-pompiers de France (FNSPF)
- ✓ Pompier de Québec
- ✓ Sécurité publique de Québec

POUR EN SAVOIR PLUS...

www.securitepublique.gouv.qc.ca
www.sdis77.fr

Sensibilisation aux risques de sécurité civile

SDIS 77 - 2014